

Strasbourg, 26 novembre 2020

AP/CAT (2020)06
Or. English

Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA)

Réunion Conjointe du Comité des Correspondants Permanents et des Directeurs des Centres Spécialisés

PAR VISIOCONFERENCE

Rapport de réunion

3-4 novembre 2020
09:00-17:30 CET

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Mardi 3 novembre 2020

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, souhaite la bienvenue aux participants à la réunion conjointe 2020. Tout en notant l'absence des Correspondants permanents d'Algérie, de Belgique, du Liban, du Maroc et de République slovaque, il confirme que le nombre de participants présents suffit pour atteindre le quorum prévu. K. Zyman note également qu'Ana Freitas (Portugal) se joindra à la réunion uniquement le deuxième jour. N. Bouchahm (CRSTRA, Algérie) présente les excuses du directeur de son centre qui ne pourra pas assister à la première journée de la réunion. K. Zyman exhorte les participants à faire preuve de patience au cas où le format quelque peu inhabituel de Kudo pourrait causer des incidents techniques.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR [AP/CAT\(2020\)OJ03](#)

Le projet d'ordre du jour est adopté sans modification.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

K. Zyman commence son intervention en rappelant le décès de Jean-Pierre Massué, le premier Secrétaire exécutif d'EUR-OPA, le 8 octobre. Il souligne la contribution décisive du défunt à la mise en place et au pilotage de l'Accord durant la période 1987-2004 et les grandes réalisations dont nous lui sommes redevables. Il fait également part avec tristesse du décès, le 6 juillet, de Mohamed Belhamra (directeur du CRSTRA, Algérie).

Une minute de silence est observée en l'honneur de nos collègues décédés.

Selon le Secrétaire exécutif, la pandémie de COVID-19 a révélé comment les risques peuvent avoir un impact mondial sans précédent. EUR-OPA doit démontrer sa capacité à évoluer et à contribuer aux efforts internationaux visant à trouver des solutions à ces défis.

K. Zyman récapitule les dernières mesures administratives et budgétaires et leur impact sur les activités de l'Accord. Outre le confinement sanitaire qui a imposé une modification de ses méthodes de travail, le Secrétariat a dû également gérer des changements de personnel : le poste de Secrétaire exécutif a été occupé par Ursula Sticker de mars à août, avant d'être remplacée le 1^{er} septembre par K. Zyman dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat. Le nouveau Secrétaire exécutif rappelle qu'il dispose d'une vaste expérience, ayant occupé pendant 27 ans au sein du Conseil de l'Europe des fonctions ayant trait à des mécanismes de suivi des conventions, à la coopération intergouvernementale ainsi qu'à des activités d'assistance et de collecte de fonds.

L'Accord continue de se heurter à des difficultés financières, encore aggravées par le retrait de l'Algérie à compter du 1^{er} janvier 2021. Le Secrétariat prend des mesures pour rechercher des financements auprès d'autres sources afin de renforcer l'impact global de l'Accord. L'Accord cherche à contribuer au plan d'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la migration. Concrètement, EUR-OPA élabore une réponse sur la manière de protéger les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés en cas de risques majeurs. À cet effet, EUR-OPA a proposé des actions pour la période 2021-2025 en collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés (RSSG), lequel décidera également des priorités et de l'allocation des fonds. L'Accord explore également d'autres pistes pour la collecte de fonds. Le Secrétariat est en train de rédiger une proposition de programme conjoint entre le CdE et la Commission européenne, afin de tirer parti du succès de BeSafeNet. Ce projet vise à accroître la connaissance des risques dans les écoles secondaires et à faire des jeunes non seulement des personnes recevant des informations vitales, mais aussi des acteurs du changement capables de participer activement aux processus démocratiques. Le programme conjoint en est encore à ses débuts, mais la hiérarchie du Conseil de l'Europe a manifesté son soutien à l'initiative. Bien que la réponse de la Commission européenne soit incertaine à ce stade, cet organe accorde toujours un vif intérêt et la priorité aux risques et catastrophes majeurs en raison notamment de l'impact et de la durée de la pandémie actuelle.

K. Zyman souligne que le CdE examine dans quelle mesure et comment l'Accord EUR-OPA risques majeurs pourrait apporter une valeur ajoutée, étant donné que d'autres organisations

internationales travaillent sur des questions analogues. À ce titre, EUR-OPA se doit d'aborder également la question des droits fondamentaux des groupes vulnérables, laquelle ne constitue peut-être pas la priorité des décideurs politiques au moment d'élaborer des instruments sur les réponses aux risques majeurs. Ces sujets sont ceux qu'il convient d'aborder au cours de la réunion conjointe et les participants sont invités à donner leur avis, en particulier sur le projet de plan à moyen terme 2021-2025 et sur les projets de recommandations concernant certains des points susmentionnés.

K. Zyman relève l'absence d'A. Bantus et Enrico Carri, tous deux malades de la COVID-19.

N. Holcinger (présidente, Croatie) remercie le Secrétariat et souhaite la bienvenue aux participants. Elle souligne l'importance de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes.

N. Bouchahm (CRSTRA, Algérie) remercie K. Zyman pour la minute de silence observée en hommage au directeur défunt du CRSTRA, M. Belhamra. Elle fait remarquer que le CRSTRA ne s'engagera pas dans des discussions visant des projets EUR-OPA allant au-delà de 2020 en raison du retrait de l'Algérie à partir de 2021. N. Bouchahm déclare que le CRSTRA continuera, en sa qualité de membre du CUEBC, à participer au projet Ravello LoKSAND en 2021 et à collaborer à l'avenir à d'autres initiatives en tant que centre de recherche. K. Zyman déplore le retrait de l'Algérie, mais encourage le CRSTRA à poursuivre sa collaboration dans la limite du possible.

D. Christou (BeSafeNet, Chypre) remercie le Secrétariat pour son soutien à l'initiative BeSafeNet et à l'Olympiade.

Anton Micallef (CPC et directeur de l'ICoD, Malte) fait part de ses commentaires concernant la possibilité de travailler sur les groupes vulnérables, laquelle pourrait ouvrir un vaste champ d'activités à EUR-OPA.

3. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE EUR-OPA CONSÉCUTIVE AU FORUM EUROPÉEN POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

3.1. Forum européen pour la gestion des risques de catastrophes (EFDRR), 24-26 novembre 2021, Matosinhos, Portugal

S. Penzini (UNDRR, Belgique) fait part de son vif intérêt pour la poursuite de la collaboration avec le CdE, ce dernier étant également, aux côtés de la Commission européenne, membre du secrétariat/équipe organisatrice de l'EFDRR. La crise sanitaire actuelle pesant sur les modalités d'accueil du forum au Portugal en 2021, cet événement se déroulera par visioconférence ou dans un format hybride. M. Gubic (UNDRR, Belgique) résume brièvement l'état de préparation de l'EFDRR qui réunira 55 pays d'Europe et d'Asie centrale, des acteurs privés et publics et d'autres partenaires et qui se concentrera sur la manière de penser et d'agir différemment face aux risques de catastrophes. Il est à espérer que la pandémie sera maîtrisée d'ici là, ce qui donnera aux États membres l'occasion d'échanger les leçons apprises et de discuter de la manière de mieux reconstruire dans un souci de cohérence. Comme la date limite pour la cible E du réseau Sendai expire fin 2020, les parties prenantes auront l'occasion d'examiner en 2021 les progrès réalisés en vue de l'adoption de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes, lesquels constitueront un indicateur de la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai. Il convient de noter qu'on attend des États membres qu'ils adoptent la feuille de route de l'EFDRR laquelle fixera les priorités et les mesures prescrites en vue de la mise en œuvre de ce Cadre en Europe.

L'EFDRR revêtira la forme d'un événement hybride de manière à éviter tout déplacement international, seuls quelques rassemblements nationaux étant prévus au Portugal, le pays hôte. S. Penzini communique le calendrier et les étapes de la préparation de l'EFDRR 2021. Des groupes de travail (et plus spécialement le groupe chargé de la conception de la conférence et le groupe chargé d'élaborer la feuille de route composé de 25 pays) prendront des décisions sur les modalités du forum, les sujets, les concepts et l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour les 10 prochaines années. La première ébauche de l'ordre du jour et de la note de synthèse sera prête d'ici novembre 2020 et les équipes d'organisation des sessions seront constituées d'ici janvier 2021. L'ordre du jour définitif sera prêt au printemps 2021. K. Zyman relève que les pays membres d'EUR-OPA forment une portion importante du groupe de travail et qu'EUR-OPA est intéressé à contribuer de manière significative à l'EFDRR et à l'instauration de synergies. Une réunion du secrétariat de l'EFDRR aura lieu la semaine prochaine et K. Zyman fera le point par la suite.

3.2. Conférence ministérielle EUR-OPA 2021, novembre 2021 (date à confirmer)

K. Zyman fait le point sur les préparatifs de la réunion ministérielle EUR-OPA et invite les participants à proposer des sujets et des intervenants pour l'événement. Étant donné le format virtuel ou hybride de l'EFDRR, il n'est plus nécessaire d'organiser la réunion ministérielle EUR-OPA juste après ce forum. Il conviendra d'arrêter une nouvelle date et de choisir un nouvel hôte et il en va de même pour la réunion conjointe du CPC et des Directeurs des Centres spécialisés en 2021. La principale priorité consiste à faire en sorte que la réunion ministérielle ait lieu en 2021 et que le plan à moyen terme soit approuvé à cette occasion, afin que les travaux d'EUR-OPA se poursuivent et reposent sur un plan d'action avalisé. Les participants sont invités à signaler l'intérêt éventuel des autorités de leur pays à accueillir la réunion ministérielle EUR-OPA. En l'absence de propositions, la réunion ministérielle se tiendra à Strasbourg ou à Paris. K. Zyman invite les participants à envisager d'accueillir une réunion en présentiel en parallèle avec une réunion ministérielle en distanciel ou hybride.

Selon M. Micallef (CPC, Malte), le contenu de la réunion ministérielle dépendra partiellement malgré tout du format de l'ordre du jour de l'EFDRR. À ses yeux, il serait encore possible d'organiser une telle réunion pendant l'EFDRR de manière à profiter de la présence sur place des ministres. Reste à déterminer le format définitif/préféré.

4. PROJET DE PLAN À MOYEN TERME 2021-2025 [AP/CAT\(2020\)04](#)

Le Secrétariat a préparé le projet de plan à moyen terme (PMT) 2021-2025 sur la base du questionnaire diffusé auprès des Correspondants permanents, conformément à la décision prise par le Bureau lors de sa réunion du 8 avril 2020, pour laquelle cinq commentaires ont été reçus. À l'issue de son examen par le Bureau le 2 octobre, il a été convenu que le projet de proposition du Secrétariat servirait de base à la poursuite des discussions. Le projet sous sa forme actuelle s'appuie sur les travaux antérieurs de l'Accord et reprend les quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai pour la RRC. Le PMT requiert un consensus des participants avant son adoption, d'où la nécessité d'un débat approfondi. Après la phase initiale de discussion lors de la réunion conjointe, des commentaires et des propositions spécifiques devront être adressés au Secrétariat d'ici la fin 2020 par le biais de la fonction « Suivi des modifications » de Word. Parmi les questions importantes que les États parties à l'Accord sont invités à prendre en considération, on peut citer celles qui suivent :

- Dans quels domaines faut-il poursuivre les études, mener des recherches et élaborer des lignes directrices ? Le programme est-il trop ambitieux ? Ses objectifs sont-ils à la portée d'EUR-OPA ?
- Doit-il être renforcé (il est notamment proposé en page 4, après la liste des priorités, d'aligner le PMT sur les sept objectifs globaux mesurables fixés par le Cadre de Sendai) ?
- Les indicateurs pour 2030 fixés dans le Cadre de Sendai peuvent-ils être atteints dès 2025 ? Ou bien, le texte pourrait-il se lire comme suit : « *fixer des objectifs concrets et réalisables* » ?

Le PMT est un document d'importance majeure dans la mesure où il définit le programme de travail de l'Accord pour les cinq années à venir. Il reflète les priorités du Cadre de Sendai et les valeurs du Conseil de l'Europe. K. Zyman invite les participants à faire part de leurs commentaires/suggestions, car il est important que les intéressés s'approprient le document. Ce dernier se trouvant encore à l'état de projet, commentaires et opinions sont les bienvenus.

F. Ferrigni (CPC, Italie) fait observer, à propos de la priorité n° 4 qui se réfère à la culture locale du risque, qu'un passage pourrait être introduit dans le texte du document pour souligner l'existence d'un flux d'informations bidirectionnel – concernant les risques locaux – qui s'exerce de haut en bas et de bas en haut, c'est-à-dire des pouvoirs publics vers la population locale et réciproquement. L'intérêt d'un tel changement serait de contribuer à améliorer la gestion des risques locaux et F. Ferrigni compte soumettre un commentaire à cet effet.

M. Micallef (CPC, Malte) partage le point de vue selon lequel le document est trop ambitieux et les objectifs pourraient se révéler irréalisables. Compte tenu des compétences et des fonds limités dont dispose l'Accord pour mener ses activités, il suggère d'ajouter les mots « s'efforcer d'atteindre... », « chercher à atteindre... ». M. Micallef soutient que l'ensemble du document ne devrait pas revêtir un caractère trop contraignant. Il compte soumettre des suggestions en ce sens.

V. Poyarkov (CPC, Ukraine) souhaite la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif et se félicite de la teneur du projet de PMT. Il approuve la proposition visant à exiger une réponse avant la fin de l'année 2020, de manière à disposer d'un temps largement suffisant pour examiner/réviser le document.

N. Holcinger (CPC, Croatie) estime que le PMT n'est ni trop spécifique ni trop ambitieux. Il est clairement stipulé dans la proposition que les objectifs énoncés ne sont pas numériquement quantifiables. Utiliser la fonction « Suivi des modifications » de Word et permettre des révisions jusqu'à fin décembre 2020 constituent une bonne idée.

K. Zyman convient du caractère non quantifiable des objectifs énoncés dans le PMT. À l'issue de la réunion conjointe, le document sera envoyé aux participants, au format Word, en anglais, en français et en russe. Il rappelle qu'il attend avec impatience de recevoir des commentaires et des propositions spécifiques formulées à l'aide de la fonction « Suivi des modifications » de Word. Le Secrétariat révisera le projet final sur le plan stylistique.

Décisions : Une version Word du PMT sera envoyée aux membres du Comité afin qu'ils puissent formuler des propositions concrètes à l'aide de la fonction « Suivi des modifications ».

- 31 décembre 2020 : date limite pour renvoyer le document annoté, indiquant les modifications proposées, au Secrétariat.
- 31 janvier 2021 : Toutes les modifications sont intégrées par le Secrétariat dans un projet de document révisé qui sera distribué aux membres du Comité en vue du deuxième cycle de consultation.
- 5 mars 2021 : Date limite pour la soumission de tout commentaire supplémentaire au Secrétariat.
- Avril 2021 : Le PMT est discuté en vue de son approbation par le Bureau. Une décision sera prise en avril par ledit Bureau, lequel tiendra compte des restrictions sanitaires en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19 s'agissant de déterminer les modalités d'adoption du programme.
- Deuxième semestre 2021 : Adoption du PMT par les membres du Comité (par visioconférence ou en présentiel) avant la réunion ministérielle, dans la mesure où la déclaration des ministres censée être adoptée en novembre 2021 devra refléter ce programme.

5. PROJET DE BUDGET POUR 2021 [AP/CAT\(2020\)03](#)

K. Zyman explique les initiatives et propositions visant à élargir le financement d'EUR-OPA au-delà des contributions des États membres. À ce stade, nul ne sait exactement combien de fonds pourraient être collectés pour soutenir les activités d'EUR-OPA ni quand ceux-ci deviendraient disponibles, la réponse à ces questions dépendant largement de l'adoption imminente du plan d'action dans le domaine de la migration et de la réaction des donateurs à celui-ci. Il n'est donc pas possible de planifier les dépenses pour le moment. L'élaboration du « Programme conjoint proposé pour la promotion de la culture du risque parmi les élèves et les enseignants du secondaire » (NB : il s'agit d'un titre provisoire) en est encore à ses débuts et le Secrétariat du CdE finalise la première version. EUR-OPA analyse le travail effectué par les collègues du département de l'éducation du CdE, en particulier, le développement d'un cadre de compétences pour la citoyenneté démocratique. La position de la Commission européenne sur la possibilité de lancer un programme conjoint dans ce domaine n'a pas été sondée à ce stade et le calendrier des discussions avec la CE reste ouvert. Tant que ce programme conjoint n'aura pas été approuvé, EUR-OPA devra baser ses plans sur les fonds disponibles. Le budget total pour 2020 s'élèvera à 733 K, tandis qu'en 2021 il n'atteindra que 699 K en raison du retrait de l'Algérie.

C. Emezie dresse un aperçu du projet de budget pour 2021 à titre informatif. Les résultats attendus de l'Accord pour 2020-2021 comprennent la préparation de lignes directrices et de recommandations qui pourraient être mises en œuvre dans les États membres d'EUR-OPA. Son intervention ne suscite aucune question ou observation.

6. Activités prioritaires pour le programme de travail 2020-2021 [AP/CAT\(2019\)04rev](#)

K. Zyman introduit le projet de version révisée du document énonçant les activités prioritaires, tel qu'il a été adopté lors de la réunion conjointe de 2019. Les principales révisions portent sur les sujets suivants :

- retrait de l'Algérie de l'Accord à partir du 1^{er} janvier 2021 (page 1) ;

- inclusion des risques biologiques dans la catégorie des risques naturels (page 4) ;
- insertion d'un paragraphe relatif à la pandémie de COVID-19 (page 5) ;
- ajout d'une mise en garde concernant la commande d'un rapport d'expert relatif aux risques pesant sur les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés au cours d'une pandémie virale et d'un autre rapport analogue concernant les personnes handicapées dans la section Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique (page 6).

Les rapports des experts ont été publiés dans le projet d'ordre du jour dans le but de disposer d'une base de réflexion permettant aux membres du Comité d'adopter des résolutions dans ces deux domaines d'étude. L'élargissement des priorités résulte de l'inclusion des risques biologiques dans le champ d'application de l'Accord en raison de la pandémie actuelle. Les participants sont invités à discuter et à commenter le document révisé.

S. Badalyan rappelle qu'il a soumis une proposition complète concernant le PMT. La Constitution arménienne contient des dispositions sur les droits des citoyens à la sécurité et à la préservation de la vie en cas de risques majeurs. De manière plus générale, les mesures prises par les gouvernements en cas de danger ont eu un impact sur d'autres droits, notamment en limitant la liberté de mouvement et la liberté de réunion pendant les pandémies. Une deuxième proposition consiste à examiner les dispositions réglementaires adoptées par les gouvernements en réponse à la pandémie de COVID-19 ainsi que les mesures prises par les gouvernements en vue de préserver des vies, la santé, l'emploi et l'économie, afin d'évaluer leur impact sur le respect des autres droits. K. Zyman explique que ces propositions font partie du plan de travail annuel de l'Accord et non du PMT, car il s'agit d'un document-cadre de portée générale. Il note en outre que l'impact des restrictions liées à la COVID-19 sur les droits humains est déjà intégré ou pris en considération par le Conseil de l'Europe. Il propose de partager les documents pertinents du Conseil avec les participants. L'Accord définit ses actions au sens large et il est convenu de laisser la formulation du texte dans ce format.

Décision : Aucune objection n'ayant été soulevée, le programme de travail 2020-2021 révisé est adopté moyennant deux modifications apportées à la dernière phrase de la page 6, de manière à rajouter les mots suivants (tels qu'ils apparaissent en italique) : « préparent [...] des rapports de bilan sur les aspects liés aux risques biologiques touchant les personnes, *en particulier* celles relevant de groupes vulnérables [...] et les réfugiés *en incluant les incidences sur le respect des droits humains de ces personnes* ».

7. PROJET DE RÉSOLUTION reconnaissant l'inclusion des risques biologiques dans l'Accord partiel EUR-OPA [AP/CAT\(2020\)01RES](#)

Le texte du projet de résolution a été préparé par le Secrétariat et examiné par le Bureau le 8 avril. Il respecte le format standard des résolutions adoptées jusqu'à présent par le CPC. La résolution tient compte des travaux en cours, notamment ceux du Cadre d'action de Hyogo et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes. Elle mentionne spécifiquement la pandémie actuelle et se réfère à l'expérience des risques biologiques accumulée dans le cadre de l'Accord. La résolution contient cinq points : (i) inclure les risques biologiques dans le domaine d'action de l'Accord, (ii) inscrire lesdits risques dans le PMT, (iii) soulever la question d'actions spécifiques de l'Accord à mettre au point dans le cadre du prochain PMT, (iv) charger les Centres spécialisés de soutenir, comme il convient et dans leurs sphères de compétences respectives, l'inclusion des risques biologiques et (v) charger le secrétaire exécutif d'appliquer la résolution.

M. Mala (CPC, Chypre) souligne la nécessité de suivre l'évolution rapide de situations telles que la pandémie actuelle. EUR-OPA se doit de rester au fait des questions d'actualité. F. Ferrigni fait remarquer que le changement climatique est également lié à la culture, dans la mesure où les paysages culturels subissent également l'impact direct du changement climatique. Ces paysages culturels contribuent aussi à la prévention des catastrophes et des risques naturels, notamment par le biais de pratiques de restauration telles que la construction de terrasses et l'irrigation. Des études pilotes peuvent être menées pour prévenir les catastrophes naturelles. Le rétablissement des anciennes pratiques agricoles pourrait aider à faire face aux catastrophes naturelles et à les prévenir ou à tester l'efficacité de l'introduction de nouvelles cultures réagissant différemment au changement climatique. K. Zyman conseille de soulever cette question dans le cadre du PMT ou du programme d'activités.

A. Micallef préférerait inclure une définition ou une description claire des risques biologiques. D'aucuns font remarquer cependant dans ce contexte la nécessité d'adopter une définition large,

de manière à prévenir la limitation du champ d'action ou l'exclusion d'autres domaines de travail importants.

N. Bouchahm (CRSTRA, Algérie) se demande si l'ajout des risques biologiques pourrait avoir un impact sur le financement des projets. K. Zyman précise que certains travaux/projets ne sont pas trop coûteux, s'agissant par exemple des deux rapports d'experts financés dans le cadre de l'évaluation de l'état de la pandémie. EUR-OPA cherche également activement à inciter d'autres pays à adhérer à l'Accord afin de partager leur expertise et la charge financière des activités relevant de ce dernier. Le Secrétaire exécutif souligne par exemple que le Kazakhstan collabore activement avec le GFMC sur les risques d'incendie et pourrait chercher à formaliser cette coopération avec l'Accord à un moment donné. Il appartient également aux membres du Comité de rendre EUR-OPA plus visible. Par l'adoption de documents, et en particulier de recommandations adressées aux États membres, l'Accord attire l'attention des représentants permanents et des décideurs dans les capitales ; à supposer qu'il se révèle pertinent, la situation budgétaire devrait globalement s'améliorer.

I. Arabidze (CPC, Fédération de Russie) soulève deux questions. Premièrement, il suggère que la réunion ministérielle de 2021, si les participants sont d'accord et si la situation sanitaire le permet, se déroule selon un format hybride. Les chefs de délégation pourraient y participer par visioconférence, tandis que leurs représentants (Correspondants permanents) pourraient se rencontrer physiquement. Les experts participeraient eux aussi en présentiel. Il tient à souligner que, malgré la COVID-19, les pays continuent de soutenir l'Accord et ont tous été témoins des tragédies survenues au cours de l'année qui s'achève, par exemple l'explosion à Beyrouth et les tremblements de terre en Turquie et en Grèce. Il ne fait aucun doute dans son esprit que des événements extraordinaires continueront de se produire en sus de la COVID-19. À cet égard, l'EMERCOM propose d'inviter des experts de différents pays à une conférence spéciale en 2021 sur les événements extraordinaires, dans le cadre de la réunion annuelle sur les risques majeurs qui se tiendra à Moscou. Les ressources financières destinées à couvrir la participation (physique) des experts pourraient être tirées de la contribution annuelle de la Russie à EUR-OPA.

Selon K. Zyman, à supposer qu'une réunion conjointe en présentiel s'avère possible, il conviendrait de la tenir à Paris ou à Strasbourg, à moins que le CPC ne décide de l'accueillir dans l'un des États membres. Concernant la conférence scientifique qui sera organisée dans le cadre du Salon de la sécurité en 2021, il invite l'EMERCOM à partager une note de synthèse fournissant des informations sur la date, les thèmes, le format, les ateliers, le type d'expertise requis d'EUR-OPA, etc. Les membres du Comité pourraient participer à la conférence en présentiel ou en distanciel, en fonction des possibilités de déplacement. I. Arabidze confirme que toutes les informations concernant le programme, les dates et l'expertise requise seront partagées dès que possible. L'EMERCOM prône une approche souple en ce qui concerne le format de la conférence, lequel sera choisi en définitive en fonction de l'état de la pandémie. K. Zyman salue cette suggestion et se réjouit de recevoir plus d'informations sur la conférence.

Décision : La réunion conjointe adopte la Résolution reconnaissant l'inclusion des risques biologiques dans l'Accord partiel EUR-OPA sans modification ni objection.

8. PRÉSENTATION POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CCP ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS ET ÉLECTION ÉVENTUELLE DU PRÉSIDENT DU CCP ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS [AP/CAT\(2007\)32](#) (voir l'article 4 « Présidence »)

K. Zyman rappelle qu'en vertu du Règlement intérieur, le président et les vice-présidents du Bureau sont élus pour un mandat d'un an renouvelable une seule fois. À supposer que plusieurs candidats briguent l'un des postes, il sera procédé à un vote électronique au scrutin secret le 4 novembre. À supposer qu'un seul candidat se déclare pour chaque poste, les membres du Comité seront invités à élire un président et deux vice-présidents. Le président et les deux vice-présidents actuels peuvent continuer à siéger au Bureau, puisqu'ils n'ont exercé qu'un seul mandat. Les candidats intéressés par les trois postes ont été invités à faire part de leur intérêt. La présidente a fait part de sa volonté de continuer à exercer sa fonction. En l'absence de nominations ou d'autres candidatures pour le poste de président, N. Holcinger est reconduite pour une année supplémentaire.

M. Mała et A. Balducci expriment également leur volonté de servir pendant encore un an en leur qualité de vice-président. En l'absence de toute autre candidature, les intéressés voient leur mandat prolongé d'une année.

Décision : Natasa Holcinger (Croatie) est élue présidente pour un deuxième mandat d'un an. M. Mala (Chypre) et A. Balducci (Saint-Marin) sont élus vice-présidents pour un deuxième mandat d'un an.

Mercredi 4 novembre 2020

9. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2020

9.1. Réunions statutaires

K. Zyman rappelle que la dernière réunion conjointe des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés s'est tenue les 5 et 6 novembre 2019 à Paris ([AP/CAT\(2019\)12](#)). Deux réunions du Bureau du Comité des correspondants permanents se sont tenues par visioconférence, respectivement le 8 avril 2020 ([AP/CAT\(2020\)02](#)) et le 2 octobre 2020 ([AP/CAT\(2020\)05](#)). Les rapports de réunion ont été communiqués aux membres du Comité peu de temps après la tenue de chaque réunion. Les liens hypertextes correspondants sont également indiqués dans le projet d'ordre du jour de la réunion en cours.

Aucun des trois rapports de réunion ne fait l'objet de commentaires ou de propositions de révision.

8. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CCP ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS (suite)

Aucun vote au scrutin secret ne s'avère nécessaire dans la mesure où le président et les vice-présidents sortants ont été confirmés la veille pour un second mandat d'un an. La présidente conservant son poste pour un deuxième mandat, la présidente précédente [A. Freitas (Portugal)] restera membre du Bureau pendant encore un an, conformément à l'article 7bis du Règlement intérieur.

9.2. Centres spécialisés : [AP/CAT\(2020\)01](#)

Résultats des projets 2020 et propositions pour les projets 2021

Les Directeurs des Centres spécialisés présentent les résultats des projets 2020 et leurs propositions pour les projets 2021. Chaque projet relève d'une ou plusieurs des actions prioritaires suivantes du Cadre de Sendai :

- utiliser les connaissances scientifiques et technologiques,
- développer la coopération parmi tous les décideurs,
- promouvoir la culture du risque parmi la population,
- encourager la participation active de la population.

N. Bouchahm. Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA), Algérie

Le nouveau directeur, M. Kechebar Mohamed Saif Allah, se présente. Il se déclare heureux de participer à la réunion et attire l'attention sur le caractère bénéfique de la coopération avec EUR-OPA dans la gestion des risques majeurs. L'Accord aide le CRSTRA à mieux faire face aux sécheresses grâce à la mise en commun des connaissances et des compétences, à la quantification des risques majeurs et à la sensibilisation. Bien que l'Algérie se retire, il espère poursuivre la coopération avec EUR-OPA. K. Zyman assure que l'Accord trouvera effectivement des moyens de poursuivre la coopération et le remercie de son intervention.

N. Bouchahm présente les projets pour 2020. Le CRSTRA a coordonné le projet sur les stratégies d'adaptation à la canicule et aux risques. Le projet vise à identifier les points de canicule dans les régions urbaines arides. Malheureusement, le centre n'a pu réaliser le projet que partiellement en raison de la pandémie et du confinement résultant. Ainsi, les capteurs de canicule n'ont pas pu être positionnés à Biskra et les campagnes de sensibilisation ont dû être reportées. Cependant, les chercheurs travaillant au projet sur la canicule ont pu participer au séminaire sur les risques majeurs organisé par le CERU au Portugal. Le retrait de l'Algérie de l'Accord laisse planer un doute sur la poursuite des projets en 2021. Bien que partenaire de projets entrepris par le CUEBC (Italie) et le CERG (France), le CRSTRA n'a pas été en mesure de mener à bien certaines des activités prévues en raison des perturbations inhérentes à la COVID-19.

S. Badalyan. Centre européen inter-régional scientifique de formation sur la gestion des risques majeurs (en anglais *European Interregional Scientific and Educational Centre on Major Risk Management* ou ECRM), Arménie

Le projet de l'ECRM pour 2020 consistait à élaborer des propositions visant à inclure dans la Constitution arménienne des dispositions garantissant le respect des droits humains dans les situations d'urgence. À ce jour, il n'existe aucun mécanisme visant à protéger les vies, les biens et l'environnement ou à garantir la sécurité des citoyens en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence. L'ECRM vise à faire prendre conscience de la nécessité impérieuse de bien connaître la RRC pour qui veut rédiger les dispositions pertinentes de la Constitution et stimuler des changements de comportement. Les partenaires du projet étaient l'ICoD (Malte) et l'ECNTRM (Fédération de Russie), lesquels ont déjà eu l'occasion d'examiner la Constitution de leurs pays respectifs.

En sa qualité de partenaire du CUEBC (Italie) dans le cadre du projet LoKSAND qui implique les médias et les écoles, l'ECRM a l'intention de superviser la mise en place de nouveaux sites « Protégez votre territoire » (PYT) dans différentes régions pour tenir les élèves informés.

À cette fin, des tests ont été mis en place pour évaluer la vulnérabilité des écoles, avec la participation des directeurs d'établissement, des enseignants et des parents. Plusieurs organisations issues de la société civile et organismes publics ont participé à ce projet qui vise à mieux faire connaître et à réduire les risques de catastrophes majeures dans des territoires donnés. En 2021, l'ECRM poursuivra ses travaux sur le projet de Constitution.

D. Christou. Centre européen pour la sensibilisation aux risques naturels et technologiques via internet (BeSafeNet), Chypre

D. Christou expose brièvement les buts et objectifs du projet BeSafeNet, en décrivant les différents risques couverts par l'Olympiade de 2021. Cet événement constitue un outil de sensibilisation à l'usage des écoles secondaires et de promotion d'un comportement adéquat des enfants lors des catastrophes. Il compare le nombre d'équipes participantes (113 en 2019 et 272 en 2020). En 2020, les élèves ont rédigé 185 essais sur leurs points de vue, leurs connaissances et/ou leur expérience relatifs aux risques. Il appelle les participants à partager les nouvelles concernant l'Olympiade au sein de leurs réseaux professionnels et sociaux et de leurs ministères. La cérémonie de remise des prix a eu lieu en ligne le 10 septembre pour les trois équipes arrivées en tête, à savoir la Grèce (première), la Roumanie (deuxième) et la Bulgarie (troisième). D. Christou présente le nouveau dépliant de BeSafeNet qui cible un public plus jeune. Il fait part des difficultés rencontrées par le partenaire informatique de BeSafeNet, lequel a été touché par la pandémie. En conséquence, BeSafeNet est en train de migrer son site Web en recourant à un nouveau fournisseur de services. Les inscriptions sont maintenant ouvertes pour la prochaine Olympiade de 2021 qui s'ouvrira le 19 février 2021 à 09:00 GMT. [Lien vers la présentation de BeSafeNet.](#)

BeSafeNet s'est associé à V. Poyarkov, (Ukraine), A. Micallef (Malte) et D. Castaldini (Italie), lesquels composent le comité de rédaction. V. Poyarkov relève l'enthousiasme des écoles à participer et l'importance d'une bonne compréhension de la manière dont les élèves perçoivent les catastrophes. Il invite les centres à passer les tests de connaissances et à faire part de leurs critiques afin de permettre à BeSafeNet d'améliorer les informations existantes. A. Micallef note que les mêmes pays participent ce qui démontre comment BeSafeNet peut être utilisé à titre éducatif dans la mesure où il est difficile d'insérer les risques majeurs dans les programmes scolaires existants. En outre, la reconnaissance se poursuit avec la soumission d'un document sur les déchets marins, lequel a été examiné par des pairs et souligne la nécessité d'éduquer les citoyens par un apprentissage intergénérationnel des parents aux enfants et inversement. C'est le cas de BeSafeNet. C. Emezie invite tous les participants à partager largement les informations sur BeSafeNet entre leurs réseaux et ajoute que le [dépliant](#) décrivant cette initiative est également disponible en [français](#) et en [russe](#).

J-P Malet. Centre européen sur les risques géomorphologiques (CERG), France

Le projet a été mené en collaboration avec d'autres centres : GHHD (Géorgie), ECILS (Macédoine du Nord), ECNTRM (Fédération de Russie) et CRSTRA (Algérie). Il a porté essentiellement sur la construction et l'essai de capteurs à faible coût pour la surveillance des infrastructures critiques, des glissements de terrain et des grands projets d'ingénierie. Les méthodes telles que les techniques d'imagerie par satellite peuvent être utilisées avant un glissement de terrain pour mesurer le mouvement lorsque le sol se déplace ou se détache, tandis que les capteurs au sol doivent être placés là où le glissement de terrain est susceptible de se produire. Par la suite, les précurseurs de la crise sont visibles et mesurables avant l'événement, mais aussi pendant. Le CERG a également pour objectif de transférer les méthodes/logiciels aux partenaires du projet afin de les tester et de recueillir des informations en retour.

En 2021 le CERG élaborera des lignes directrices personnalisées dans plusieurs langues et organisera un cours intensif sur le thème « Capteurs et méthodes de détection à faible coût pour les géorisques et les projets d'infrastructure ».

[Lien vers la présentation \(en anglais\)](#)

J.G. Goldammer. Centre mondial de surveillance des incendies (en anglais *Global Fire Monitoring Center* ou GFMC), Allemagne

J.G. Goldammer communique les résultats du projet sur la coopération transfrontalière en matière de gestion des incendies dans les paysages, lequel s'est déroulé de 2017 à 2020 avec des pays tels que le Chili, la Grèce, l'Ukraine, le Bélarus, la Suisse et la Macédoine du Nord, ainsi qu'avec des organisations internationales comme l'OSCE. Les principaux objectifs étaient de renforcer le dialogue et la coopération au niveau transfrontalier, national, international et interinstitutionnel en matière de gestion des incendies. En outre, le projet visait à améliorer la gouvernance de la RRC des feux de forêt. Parmi les autres réalisations, il convient de citer la création de deux groupes de travail au sein du Parlement ukrainien sous les auspices du ministère de l'Environnement, afin d'élaborer une stratégie de gestion des incendies de paysage sur le territoire national. Le Gouvernement ukrainien a nommé le chef du GFMC coprésident du groupe de travail pour le développement d'un projet de stratégie en vue de la création d'un système national de gestion des incendies de paysage. Le GFMC a collaboré avec le Secrétariat à la célébration le 13 octobre de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

En 2021, le GFMC poursuivra sa coopération régionale avec l'OSCE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) dans le cadre du programme de gestion des incendies de paysage dans les Balkans occidentaux. La coopération transfrontalière se poursuivra également avec des pays d'Asie centrale tels que la Mongolie, le Kazakhstan et la Chine. Le travail du GFMC est délégué à des centres régionaux de surveillance des incendies en Fédération de Russie, en Macédoine du Nord et en Ukraine. J.G. Goldammer suggère que leur inclusion dans le réseau de centres EUR-OPA permettrait de faciliter le travail de celui-ci sans imposer de charge financière supplémentaire ni élargir la participation aux réunions ordinaires. Cette suggestion est appuyée par A. Micallef. J.G. Goldammer suggère d'organiser éventuellement la consultation de haut niveau sur le renforcement de la gouvernance dans la gestion des incendies de paysage en collaboration avec l'Allemagne pendant que cette dernière exercera la présidence du CdE (à savoir du 18 novembre 2020 à mai 2021). L'événement, qui devait initialement se tenir pendant la présidence grecque (de mai à novembre 2020), a été annulé en raison de la pandémie. [Lien vers la présentation du GFMC.](#)

S. Karma. Centre européen sur les feux de forêt [en anglais *European Centre for Forest Fires* ou ECFE], Grèce.

Les activités du projet ECFE se fondent sur le Cadre de Sendai 2015-2030 et visent spécifiquement les personnes handicapées afin de promouvoir leur compréhension de la RRC et de les associer aux phases de préparation à la gestion et de réaction aux catastrophes. Le projet porte également sur la protection de la population contre l'exposition à la fumée, en particulier aux particules fines et ultrafines (PFU), ainsi que sur la sensibilisation des groupes vulnérables, tels que les personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardiovasculaires, les personnes âgées, les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes, les fumeurs, etc. La cartographie des zones à haut risque de feux de forêt fournit en temps utile des informations permettant aux citoyens de connaître les niveaux de danger et les mesures appropriées en la matière. La communication est améliorée par l'envoi de messages d'alerte par SMS aux zones touchées (depuis le numéro 112).

S. Karma a participé à la réunion du groupe de travail BeSafeNet qui s'est tenue les 4 et 5 février 2020 à Nicosie et a suggéré, entre autres, de fournir du matériel au site internet sur la manière de faire face aux impacts environnementaux et sanitaires des feux de forêt et sur le problème de l'inhalation de fumée par les groupes vulnérables. Un webinar sur le thème « Multirisques et groupes vulnérables : Quels sont les impacts de la COVID-19 sur les personnes handicapées lorsque la pandémie coïncide avec des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ? » – initialement prévu pour septembre 2020 dans le cadre d'un partenariat entre l'ECFE et le Secrétariat général grec pour la protection civile, en collaboration avec EUR-OPA – a été reporté en raison de la nécessité de concentrer pour l'instant toutes les ressources disponibles sur la lutte contre la COVID-19. Toutefois, l'ECFE a l'intention de l'organiser dans un avenir proche lorsque les conditions sanitaires s'amélioreront.

En 2021, l'ECFE prévoit d'établir un partenariat avec l'ECPFE (Grèce) et éventuellement de mettre en œuvre le projet « Évacuation des lieux historiques en cas de feu de forêt, en se concentrant sur les groupes vulnérables tels que les personnes handicapées et les touristes ». Le projet se focalisera sur l'impact de la fumée sur les pompiers et les groupes vulnérables des collectivités affectées, ainsi que

sur l'évacuation en toute sécurité de toutes les personnes. En outre, l'ECFF dispose d'une expérience considérable sur la question de la composition de la fumée et de ses effets environnementaux et sanitaires sur les récepteurs possibles. Par conséquent, l'ECFF pourrait partager ces connaissances dans le cadre de toute initiative EUR-OPA pertinente. [Lien vers la présentation de l'ECFF.](#)

F. Ferrigni. Centre universitaire européen pour les biens culturels (en italien *Centro Universitario Europeo per i Beni Culturali* ou CUEBC), Italie

Le projet intitulé «Savoir local et écoles contre les catastrophes naturelles» (en anglais *Local knowledge and schools against natural disasters* ou LoKSAND) vise à prévenir ou à réduire l'impact des catastrophes en s'appuyant sur les connaissances acquises sur place concernant les risques locaux et en impliquant les écoles dans les activités. Le système d'évaluation des menaces potentielles a été enregistré sur le site internet «Protect Your Territory» (PYT). Les informations concernant les risques ont été enregistrées et filtrées avant d'être transférées aux collectivités locales concernées, s'agissant par exemple des risques liés aux réseaux routiers et autoroutiers, à la gestion de l'eau, aux risques géologiques, etc. Parallèlement, les médias locaux ont été sensibilisés aux risques afin que ceux-ci soient connus du public et que les responsables politiques puissent agir en conséquence. Le CUEBC, en partenariat avec le CRSTRA (Algérie) et l'ECRM, a défini les thèmes et les procédures du système. Des sessions de formation en ligne ont également été organisées pour définir le format et les modalités d'utilisation des sites internet.

Le CUEBC a eu recours au site de l'UNESCO pour effectuer des recherches sur la côte amalfitaine concernant les risques locaux, les règles relatives à l'aménagement et au développement des territoires locaux, ainsi que les risques flagrants ou invisibles. Il a également mené une étude sur la mémoire du risque en se fondant sur des documents attestant de la prise de conscience des risques dans les populations locales. Les volontaires ont activement participé à la collecte et la publication d'informations sur le site. Une deuxième recherche a été menée pour déterminer les risques associés au sentier de randonnée sillonnant la côte amalfitaine, lequel traverse le territoire de 15 collectivités locales toutes exposées à des menaces de glissement de terrain ou à des dangers hydrogéologiques. Sur la base de ces recherches, des cartes des risques ont été produites, en collaboration avec un centre basé en République slovaque, pour étudier la manière de filtrer les messages postés sur les sites internet afin de garantir la réception par les autorités compétentes d'informations sur les risques réels. Le ministère slovaque de la Protection civile a contribué à la production d'un document présentant une liste d'activités et le coût de leur mise en œuvre. Le CUEBC prévoit de lancer ce projet dans les écoles dès 2021. [Lien vers la présentation du CUEBC.](#)

Adrien Oth. Centre européen de géodynamique et de séismologie (en anglais *European Centre for Geodynamics and Seismology* ou ECGS), Luxembourg

Le projet de l'ECGS se concentre sur la surveillance sismique des régions du Rhin inférieur (Allemagne), de la Belgique et du Luxembourg à l'aide d'un réseau de 10 stations sismiques. Les fonds EUR-OPA ont servi à se doter d'un système d'acquisition sismique faisant office de système de secours dans le cadre du remplacement des stations défectueuses. La pandémie a entravé le travail sur le terrain, notamment en compliquant les déplacements entre les stations situées sur des terrains privés. En outre, les restrictions imposées par les autorités pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont interrompu l'extension du réseau de stations. L'objectif à long terme reste de recueillir davantage d'informations sur l'activité sismique locale.

Anton Micallef. Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire (en anglais *Euro-Mediterranean Centre on Insular Coastal Dynamics* ou ICoD), Malte

Il est procédé à une évaluation et une cartographie des risques côtiers depuis plusieurs années. En 2020, les réalisations ont inclus l'organisation d'un atelier sur l'évaluation des risques côtiers (tenu en ligne) avec des centres partenaires. Malte et l'Italie disposaient de sites à partir desquels ces pays ont produit des cartes des risques géologiques et de susceptibilité. Au nord-est de Gozo, une île maltaise, différents littoraux (urbains, rocheux, falaises, plages) ont été cartographiés. L'ICoD va produire une carte des risques en utilisant la matrice BUWAL utile pour la production de cartes des dangers dans les zones alpines et côtières. A. Micallef a également partagé la cartographie des risques côtiers de la Normandie (France). L'ICoD se fait un devoir de rendre hommage à EUR-OPA dans des articles évalués par des pairs.

En qualité de partenaire de l'ECRM (Arménie), l'ICoD a entrepris une analyse de la Constitution maltaise en notant que celle-ci ne contient aucune référence spécifique aux droits humains et civiques dans les situations d'urgence. L'ICoD a dressé une liste « suggérée » de principes à inclure éventuellement, tels que les droits des enfants, notamment celui de grandir dans un environnement sûr, protégé et sain, les droits des personnes âgées, notamment un environnement favorisant un vieillissement en bonne santé ou encore les droits des personnes vulnérables, handicapées et défavorisées. En tant que partenaire de BeSafeNet, A. Micallef a revu le contenu du site internet de cette initiative et ajouté de nouvelles informations sur les risques côtiers tels que l'élévation du niveau de la mer, les tsunamis ou les ouragans. Il a en outre diffusé des informations sur l'Olympiade et évalué les rédactions des enfants. [Lien vers la présentation de l'ICoD.](#)

V. Shendova. Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (en anglais *European Centre on Vulnerability of Industrial Lifeline Systems* ou ECILS), Macédoine du Nord

Le projet sur le patrimoine culturel et l'harmonisation de l'évaluation de la vulnérabilité aux dommages causés aux monuments historiques urbains avant les tremblements de terre a été mené dans les vieilles villes de Bitola et d'Ohrid et dans le Vieux bazar de Skopje où les plus anciens bâtiments historiques remontent au IV^e siècle. Compte tenu de leur exposition aux séismes, il est important d'évaluer comment les centres historiques urbains (CHU) réagissent aux tremblements de terre, ainsi que de proposer des mesures pour atténuer les risques sismiques et limiter leur impact physique et économique. Le projet a également procédé à l'évaluation des risques sismiques des CHU en utilisant plusieurs paramètres donnés. Les mesures post-séisme comprennent le renforcement des vieux bâtiments.

En 2021, le projet continuera à appliquer des méthodes harmonisées d'indice de vulnérabilité, de calibrage et d'évaluation de la vulnérabilité sismique d'autres bâtiments historiques. [Lien vers la présentation de l'ECILS.](#)

P. Teves Costa. Centre européen sur les risques urbains (en anglais *European Centre on Urban Risks* ou CERU), Portugal

Le projet 2020 a analysé les facteurs de base anthropiques ABS-COVID de la propagation de la COVID-19 dans les comtés portugais. Un schéma méthodologique a été établi en vue de la collecte et du traitement des données liées à la propagation de la pandémie afin de déterminer la contribution des facteurs « humains ». Les statistiques pour la période de mars à septembre ont été présentées sous la forme d'une cartographie des cas de COVID-19 en prenant en considération des facteurs tels que le renforcement de la tendance, les points chauds, les influences inhérentes aux périodes de vacances et l'impact de la réouverture des comtés. D'autres variables ont également été prises en compte, telles que la population, les facteurs socio-économiques, l'habitat, la mobilité, etc. La méthodologie appliquée dans le cadre de l'étude pourrait être utilisée par d'autres pays.

En 2021, le CERU produira des lignes directrices préliminaires pour la sécurité incendie dans les hôtels européens dans le cadre du projet « Earthquake and tsunami ready/safe hotels in Europe » [Préparation aux tremblements de terre et aux tsunamis / hôtels sécurisés en Europe]. Le CERU a invité les centres intéressés à collaborer à ce projet. Des séances de sensibilisation aux risques de tremblements de terre et de tsunamis pesant spécifiquement sur les touristes (en raison de leur incapacité à parler la langue locale), les enfants et d'autres groupes de population seront également organisées. [Lien vers la présentation du CERU.](#)

E. S. Georgescu. ECBR – Centre européen pour la réhabilitation des bâtiments (en anglais *European Centre for Buildings Rehabilitation* ou ECBR), Roumanie.

La Roumanie étant sujette à des séismes, le projet se concentre sur la résilience aux tremblements de terre des bâtiments publics importants. Les bâtiments construits avant 1940 font partie de la catégorie à haut risque. Le 22 octobre, l'ECBR a organisé un webinar sur la réduction des risques sismiques à l'intention des écoles et autres établissements d'enseignement. Une deuxième formation en ligne a été organisée à l'intention des représentants des collectivités locales. Une enquête de suivi a été diffusée pour évaluer les connaissances des participants sur les tremblements de terre et la résilience des bâtiments.

L'ECBR a noté le nombre élevé de femmes participant aux deux séminaires. Les écoles ont reçu du matériel pédagogique et un certificat de participation. Le projet a été réalisé en collaboration avec l'ECPFE (Grèce). L'ECBR s'est également penché sur le cas d'un tremblement de terre survenu lors d'une pandémie, à savoir celui advenu à Zagreb, Croatie, le 22 mars.

À partir de 2021, le projet soutiendra la stratégie nationale de réduction des risques sismiques censée être mise en œuvre de 2021 à 2050. Cette stratégie vise à sauver les bâtiments anciens avec le soutien de la Banque mondiale. L'ECBR organisera également d'autres séminaires destinés aux hôpitaux, ainsi qu'aux établissements médicaux et aux infrastructures accueillant un public nombreux. [Lien vers la présentation de l'ECBR.](#)

I. Oltyan. Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques naturels et technologiques majeurs (en anglais *European Centre for New Technologies of Risk Management* ou ECNTRM), Fédération de Russie

L'ECNTRM a mis en œuvre cinq projets en 2020. Deux d'entre eux, particulièrement importants, portaient sur la technologie de détection et d'évaluation de la fiabilité des événements significatifs sur les réseaux sociaux (qu'ils revêtent un caractère sociopolitique ou bien qu'ils concernent la réputation d'une personne physique ou morale, des technologies, des phénomènes naturels ou des affaires civiles). En outre, la même technologie permet de détecter et d'analyser des événements sociaux à évolution rapide en temps réel sur les réseaux. Elle détermine les attributs de chaque événement et montre la source initiale et la vitesse de communication de l'information sous une forme graphique. Les réactions des réseaux sociaux servent à construire des modèles d'événements à évolution rapide et significative, permettant ainsi au projet d'établir l'importance de chaque événement (par exemple une inondation catastrophique) dans un délai de 5 à 30 minutes et d'y répondre de façon opérationnelle. Pour le troisième projet, la pandémie a conduit à la mise en place d'un portail éducatif pour les décideurs intitulé « Protection de la population en cas d'urgence pour l'information numérique et comme ressource pédagogique ». La technologie consiste à apprendre aux enseignants à dispenser leur cours en utilisant un langage courant (non spécialisé), puis à recourir à une approche numérique développée par BeSafeNet pour tester les différents moyens de réponse. Ce projet se poursuivra en 2021 avec l'ajout de textes et de vidéos sur le portail.

L'ECNTRM s'est associé au CERG (France) pour le projet visant à tester et à diffuser des systèmes de surveillance et d'alerte précoce innovants et rentables. L'ECNTRM s'est également associé à l'ECRM (Arménie) pour analyser la Constitution de la Fédération de Russie entrée en vigueur en 2020. Le projet se concentrera sur la rédaction d'amendements qui garantiraient la protection des droits civils et humains, de la vie, de la santé et des biens dans les situations d'urgence, en prévoyant une indemnisation en cas de dommages. En effet la Constitution en vigueur ne contient pas de dispositions en ce sens. En 2021, parmi les nombreuses autres activités prévues, l'ECNTRM élaborera des lignes directrices pour les situations d'urgence à l'intention des organes compétents et du public. [Lien vers la présentation de l'ECNTRM.](#)

10. LEÇONS TIRÉES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

10.1 Présentation des publications

[Projet de publication « Disabled Persons in Viral Pandemics: The example of COVID-19 »](#)

Ce document a été préparé par le professeur David Alexander, spécialiste de la RRC et de la gestion de la planification et de l'intervention en cas d'urgence depuis 40 ans, ainsi que des pandémies en tant que catastrophes depuis 12 ans. L'intéressé partage quelques idées principales avec les participants. Une personne sur six est handicapée, toutes tranches d'âge et tous types de handicaps confondus : moteur/cognitif, provisoire/permanent, etc. Le document cherche à étudier la situation des handicapés au regard de la COVID-19 en vue d'en tirer des leçons, des pratiques et des expériences utiles dans le cadre de la pandémie actuelle ou de toute épidémie virale future. Il aborde les pandémies étudiées par les experts en RRC au cours des 12 dernières années et résume les informations provenant de la communauté scientifique et d'ONG, d'organismes officiels et d'autres sources. Dans la mesure où une bonne centaine d'articles revus par des pairs sont publiés chaque jour sur la pandémie, l'analyse de l'ensemble de cette documentation représente un défi. Ce document récapitule les données publiées par les chercheurs, les ONG, les institutions officielles et les journaux de référence disponibles au moment où il a été rédigé. De nouveaux documents pertinents continuent d'être publiés.

Les pandémies virales tendent à creuser les écarts entre les groupes favorisés et les groupes défavorisés (dont relèvent les personnes handicapées). L'accès aux soins de ces derniers est difficile et leurs prestations sociales fortement réduites. Compte tenu de l'impact de la pandémie, la notion de bien-être joue un rôle important dans la société et devrait intégrer les personnes handicapées ; de ce point de vue, le bien-être relève des droits humains. Les manifestations multiples des problèmes liés à la COVID-19 et aux handicaps rendent très difficile la prise en compte simultanée

des deux problématiques. Par exemple, les enfants handicapés peuvent présenter des besoins éducatifs spéciaux difficiles à satisfaire en période de confinement. De même, la réduction du temps de jeu à l'extérieur pendant le confinement affectera de manière disproportionnée les enfants autistes pour lesquels il est crucial de pouvoir sortir tous les jours.

L'infection des maisons de retraite pose un problème particulier au regard de la COVID-19. Bien que connus depuis plusieurs années, les effets d'une pandémie sur ces infrastructures sont rarement pris en compte. Le nombre important de décès enregistrés par exemple au Royaume-Uni, en Suède et en Italie illustre le problème du handicap dans les maisons de retraite. En principe, lorsqu'il s'agit d'aider et de soutenir les personnes handicapées dans les situations d'urgence, toute mesure uniforme risque de s'avérer insuffisante. Pourtant, les mesures adoptées sont généralement conçues pour s'appliquer à des groupes importants au sein de l'ensemble de la population touchée par la pandémie de COVID-19, alors même que les personnes handicapées nécessitent des dispositions spécifiques. Il n'est ni impossible ni déraisonnable d'envisager l'adoption de telles dispositions à condition de faire preuve de la sensibilité, de la responsabilité et de l'organisation requises, surtout en cas de catastrophe ou de pandémie virale. Des lignes directrices médicales et éthiques spécifiques ont été élaborées pour traiter la question sensible du contingentement des soins médicaux aigus dans les situations de pandémie, en particulier au sein des services de soins intensifs. Ces lignes directrices indiquent clairement que les personnes handicapées ne doivent pas être désavantagées en pareille circonstance. Elles doivent être diffusées et respectées lorsqu'il s'agit de savoir qui reçoit des soins dans des conditions susceptibles d'engager le pronostic vital ou dans toute autre situation.

En conclusion, le fait d'être porteur d'un handicap ne doit pas empêcher quiconque de vivre au mieux de son potentiel et de ses capacités. Rien ne justifie que l'on désavantage les personnes handicapées. Les pays qui ont le mieux géré la situation de pandémie actuelle sont ceux dont la population est la plus disciplinée. La culture de l'équité et du caractère raisonnable en matière de handicap varie sensiblement d'un pays européen à l'autre et devrait faire l'objet d'améliorations importantes et généralisées. Deux principes se dégagent clairement : premièrement, lorsque des situations d'urgence sont gérées pour et avec des personnes handicapées, ces dernières doivent intervenir comme acteurs dans toute la mesure du possible et être prises en charge si cela s'avère impossible ; deuxièmement, ce processus implique la collaboration de diverses entités – à savoir les personnes handicapées elles-mêmes et les organisations qui les représentent, les organismes/autorités de protection civile et les représentants des pouvoirs publics ainsi que les services sanitaires et sociaux – afin de concevoir des solutions valables (et reposant sur une compréhension des questions soulevées) à des problèmes spécifiques. La prise en charge et la protection des personnes handicapées exigent une contribution de chaque pays membre du Conseil de l'Europe. K. Zyman remercie le professeur Alexander pour sa présentation et son document de travail, notant que ce dernier constitue la base de réflexion du CPC et une source d'inspiration pour une recommandation du Comité. Le rapport sera intégré à une publication EUR-OPA risques majeurs plus large qui contiendra également des lignes directrices destinées aux différentes parties prenantes et une recommandation.

[Projet de publication «Inclusion of migrants and refugees in preparedness and response to biological disasters: case study of the COVID-19 pandemic»](#)

Le professeur J. Twigg présente, au nom des coauteurs Lorenzo Guadagno et Reshma Matthews de l'OIM, ce document de travail destiné à faire le point sur la situation actuelle afin d'identifier les réalisations et les lacunes et de suggérer des domaines d'intervention. Il fait partiellement suite à la [publication EUR-OPA](#) : Risques majeurs, migrants, demandeurs d'asile et réfugiés : leur inclusion dans la préparation et la gestion des catastrophes.

La méthodologie employée consiste à procéder à un vaste examen de documents, principalement en ligne, afin d'étudier un éventail de sources pertinentes pour la pandémie et les questions liées à la migration avec demande d'asile et statut de réfugié. Les informations ont été recueillies auprès des gouvernements et en consultant les sites internet des organismes compétents, des communiqués de presse, des médias ou des documents préparatoires émanant d'instituts de recherche. Les preuves, les données et les conclusions ont été regroupées dans le rapport en 11 thématiques importantes pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés ainsi que pour les gouvernements. Ces thématiques représentent également les domaines dans lesquels le plus d'informations ont pu être obtenues.

1. Immigration dans la perspective de l'obtention d'une naturalisation ou d'un statut de résident.
2. Accès à la santé.
3. Accès au logement.
4. Accès à l'éducation.
5. Accès au travail et à l'emploi.
6. Information et communications.

7. Aide financière.
8. Aide matérielle et entraide.
9. Défense des intérêts et coordination.
10. Stigmatisation, xénophobie et discrimination.
11. Rapatriement et réintégration.

J. Twigg observe qu'il est encore trop tôt pour disposer de résultats de recherche et d'analyses définitifs sur le sujet. De plus, la situation continuant d'évoluer rapidement, les chercheurs ont dû s'adapter à ces conditions et ne sont donc pas parvenus à des conclusions probantes. Il est cependant possible de dresser un tableau fidèle des questions pertinentes. L'étude a fait sept constatations générales qui pourraient s'appliquer à la deuxième vague de COVID-19.

1. Les bonnes politiques et pratiques développées et appliquées par les parties prenantes pour soutenir les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés pendant cette crise devraient être poursuivies et renforcées afin de répondre aux futurs défis liés à la pandémie.
2. Le gouvernement et les autres organismes responsables devraient adopter des stratégies globales et des approches transversales allant au-delà de la fourniture de services, de manière à s'attaquer aux facteurs sous-jacents de vulnérabilité et de marginalisation.
3. Une meilleure collecte de données est nécessaire pour comprendre et traiter les risques auxquels sont confrontés les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.
4. Pour réduire l'impact de la pandémie, il faudrait adopter une approche multipartite/à l'échelle de la société visant à mobiliser les capacités des migrants eux-mêmes et de leurs groupes et organisations.
5. Il est essentiel de planifier et de mettre en œuvre des voies de rétablissement équitables à long terme. Des efforts soutenus et inclusifs s'imposent pour faire face à l'impact indirect et à long terme de la pandémie.
6. Les politiques et interventions devraient principalement viser les besoins et les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces derniers devraient pouvoir faire entendre leur voix auprès des décideurs politiques et des fournisseurs de services. Dans ce contexte, un effort particulier devrait être consenti afin d'élargir l'aide aux groupes et aux individus les plus marginalisés et exclus, par exemple les migrants sans papiers.
7. Les leçons tirées de cette pandémie et les pratiques et approches pertinentes devraient éclairer les actions visant à lever les obstacles auxquels les migrants sont confrontés dans leur vie quotidienne et à réduire leur vulnérabilité face aux crises de toute nature à venir.

Étant donné qu'il ne s'agit que d'une étude préliminaire, il reste beaucoup à apprendre et la situation évolue rapidement. Ce document constitue un point de départ utile, même si des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour comprendre et promouvoir les bonnes pratiques, ainsi que cerner les problèmes et les solutions afin de les aborder individuellement et collectivement en tant que société.

S'agissant de savoir si les auteurs recommanderaient l'introduction de dispositions législatives protégeant les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans des scénarios de pandémie, il est précisé que les recommandations portent principalement sur la pratique et la réglementation. Même si les collectivités locales sont plus à même de répondre rapidement et de manière souple et adaptée aux besoins de protection des migrants que le pouvoir législatif, il conviendrait d'explorer davantage le domaine de la législation primaire. La Convention européenne des droits de l'homme contraint les États membres du CdE, tous parties à cet instrument, à garantir l'exercice des droits humains de tous les groupes de personnes sans discrimination, y compris les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. La question de la protection normative des personnes relevant de ces catégories doit donc être gardée à l'esprit lors de la discussion de documents ou d'études stratégiques ou lors de la formulation de recommandations au nom de l'Accord.

K. Zyman remercie les auteurs pour leur excellent travail et relève que, à l'instar du rapport sur la situation des personnes handicapées en période de pandémie, le rapport sur la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés constitue la base de réflexion du CPC et une source d'inspiration pour une recommandation du Comité. Le rapport sera intégré à une publication EUR-OPA risques majeurs plus large qui contiendra également des lignes directrices destinées aux différentes parties prenantes et une recommandation.

10.2 Projets de recommandations

[Projet de recommandation « Soutenir et protéger les personnes handicapées lors d'une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène et lors d'une catastrophe biologique d'un autre type »](#)

Le projet de texte a été préparé par le Secrétariat, discuté lors de la réunion du Bureau et transmis aux membres du Comité pour examen. Ces derniers sont invités à discuter et à adopter le projet de recommandation. I. Arabidze souligne l'importance et l'actualité des deux thèmes en l'état actuel de la pandémie. En Fédération de Russie, le soutien aux personnes handicapées pendant une pandémie virale ou une catastrophe biologique ne relève pas entièrement du ministère de la Protection civile, des Situations d'urgence et de l'Élimination des conséquences des catastrophes naturelles. Plusieurs organismes gouvernementaux tels que le ministère du Travail et de la Protection sociale et le ministère de la Santé – lesquels ont vocation à s'occuper des questions relatives aux personnes handicapées – devront être consultés avant que la Fédération de Russie ne soit en mesure de se prononcer sur le projet de recommandation.

[Projet de recommandation « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la préparation et la réponse aux catastrophes biologiques »](#)

I. Arabidze explique que ce sujet relève du ministère de l'Intérieur qui régit les politiques relatives aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Il faudrait donc un certain temps pour obtenir un accord interministériel sur l'approche à adopter par tous les organes gouvernementaux compétents sur ces questions. D'une manière générale, l'EMERCOM soutient ces idées, mais il lui faudrait jusqu'à Noël pour procéder à une telle consultation.

K. Zyman rappelle que le Règlement intérieur requiert l'unanimité pour l'adoption d'une recommandation. Par conséquent, les textes ne seront pas adoptés au cours de la présente séance, mais seulement discutés. Cette démarche ne constitue pas un recul, car le PMT doit également être examiné dans ce délai. Tous les participants sont invités à prendre le temps d'étudier les textes. Seuls les membres du Comité sont tenus d'engager les discussions relatives aux documents et à leur adoption.

Décision : Les membres du Comité auront jusqu'à la fin de l'année pour commenter le texte des deux projets de recommandations. Les commentaires seront formatés à l'aide de la fonction « Suivi des modifications » de Word, recueillis, puis envoyés aux membres. Le président du Bureau enverra la version révisée aux intéressés pour commentaires, en leur accordant une fenêtre de deux semaines pour toute révision supplémentaire. L'adoption des textes par procédure écrite suivra à un stade ultérieur.

11. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN 2020

11.1 Autres activités opérationnelles

L'édition 2020 de la Conférence internationale sur les risques urbains (ICUR 2020) a été reportée à 2022. Des informations supplémentaires à ce sujet seront partagées lors de la prochaine réunion conjointe qui se tiendra en 2021.

11.2 Lancement d'un appel à candidatures d'experts pour les risques biologiques et technologiques

Aucune décision urgente n'étant requise pour le moment, ce sujet n'a pas donné lieu à des discussions.

11.3 Visibilité

T. Braulio résume comme suit les mesures prises par le Secrétariat pour accroître la visibilité d'EUR-OPA :

- Lancement d'une campagne sur les réseaux sociaux en vue de célébrer, le 13 octobre, la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes, en mettant l'accent sur quatre thèmes : les incendies, les tremblements de terre, les glissements de terrain et les incidents liés aux combustibles fossiles (par exemple, les marées noires). Cette campagne, menée du 7 au 21 octobre, a donné lieu à 61 405 clics sur la page Web dédiée « [Stand out in disasters](#) » [Démarquez-vous face aux catastrophes], la [page Facebook d'EUR-OPA](#) et la page [Twitter Against Disaster](#).

- Création de trois courtes vidéos pour Twitter et à usage interne afin d'attirer l'attention des ambassadeurs et des ministères et plus spécialement ceux des pays non membres d'EUR-OPA. Plusieurs thèmes sont abordés, notamment les risques d'incendie, la sécheresse, les ruptures de barrage et les groupes vulnérables ; ces vidéos seront diffusées le 3 décembre, Journée des personnes handicapées.
- Actualisation de la vidéo EUR-OPA en vue d'inclure les risques biologiques.
- Lancement le 13 octobre d'un quiz visant à tester, au moyen de la plateforme intranet du CdE, les connaissances du personnel et des représentants permanents sur l'Accord. 236 collègues ont fait le quiz.
- Achat d'objets promotionnels en vue de la réunion ministérielle de 2021 en rapport avec les activités de l'Accord : trousse de premiers secours, pochettes pour téléphones, sifflets, etc.
- Traduction de diverses publications existantes en grec et en russe. À la demande du Bureau, le Secrétariat vérifie la faisabilité de la traduction des documents clés en arabe et en braille.

12. QUESTIONS DIVERSES

A. Micallef sollicite un délai pour la présentation des rapports financiers en raison des difficultés résultant de la COVID-19. C. Emezie explique que les délais n'ont pas été fixés par EUR-OPA, mais plutôt par la Direction des finances du CdE. Elle souligne l'importance du respect des délais fixés dans les conventions de subvention, principalement parce que tout transfert du solde effectué en vertu d'un tel instrument ne peut être traité que dans les délais impartis.

Les directeurs sont invités à soumettre à nouveau des propositions de projet pour 2021, d'autant plus que certains centres ont dû adapter leurs activités pour 2020 en raison de la pandémie.

N. Holcinger remercie les participants pour leur contribution et salue le travail accompli par tous. Elle rappelle qu'il conviendrait de déployer plus d'efforts pour promouvoir le travail de l'Accord. Elle invite les participants à prendre part au webinaire sur les « Leçons tirées des tremblements de terre en pleine pandémie » qui se tiendra le 19 novembre.

Par souci d'équité, en 2021 l'ordre des présentations sera inversé, en procédant dans l'ordre alphabétique inverse (Z à A).

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Bureau décidera de la date et du lieu de la prochaine réunion. Le Secrétaire exécutif remercie tous les participants pour leur contribution et clôt la réunion.